

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 22 juillet 2024 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5.

Est absent :

- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Demande d'aide financière :
 - a) 60^e anniversaire Association des Sourds de Québec inc. ;
 - b) Congrès de l'APMAQ – 19 et 20 octobre 2024 à l'Île-d'Orléans ;
8. Résolution - Nomination des membres du comité de démolition des immeubles ;
9. Résolution - Demande de report du solde inutilisé du programme TECQ 2019-2024 ;
10. Résolution - Autorisation Championnat Downwind Québec – 28 et 29 septembre 2024 ;
11. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
12. Période de questions ;
13. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

024-052

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-053

Item 3 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 est adopté sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

Item 5 **Correspondance**

024-054

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 3 juin 2024 jusqu'à la séance prévue en août 2024 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaétan Longchamp, avec l'appui de Patrick Lachance

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 155 185,14 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 31 639,89 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

024-055

a) 60^e anniversaire Association des Sourds de Québec inc.

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Dominique Labbé il est résolu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans contribue au 60^e anniversaire Association des Sourds de Québec inc. par le versement de la somme de 50 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-056

b) Congrès de l'APMAQ – 19 et 20 octobre 2024 à l'Île-d'Orléans

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau il est résolu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans contribue au congrès de l'Association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec qui sera tenu à l'Île d'Orléans les 19 et 20 octobre 2024 à l'Île-d'Orléans par le versement de la somme de 200 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-057

Item 8 **Résolution - Nomination des membres du comité de démolition des immeubles**

Attendu qu'en vertu de l'article 6 du règlement 023-190 sur la démolition d'immeubles un Comité de démolition a été formé par le conseil municipal ;

Attendu que les articles 7, 8 et 9 du règlement 023-190 déterminent la composition de ce Comité ;

Attendu que le mandat de ce comité est d'une durée d'une année ;

Attendu que ce mandat est renouvelable sur simple adoption d'une résolution ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que le mandat des membres du Comité de démolition soit renouvelé pour une année et qu'il soit de nouveau composé de :

- 1- Madame Lina Labbé, mairesse ;
- 2- Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- 3- Monsieur Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;

Que ce renouvellement reste conditionnel à ce que les membres conservent leurs éligibilités à y siéger ;

Que conformément à l'article 9 du règlement 023-190, Madame Lina Labbé, mairesse soit désignée comme présidente du Comité sur lequel le greffier-trésorier agit comme secrétaire du Comité ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-058

Item 9 **Résolution - Demande de report du solde inutilisé du programme TECQ 2019-2024**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a déposé sa programmation de travaux version numéro 4 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 par l'adoption de sa résolution 024-050 le 3 juin 2024 ;

Attendu que pour respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit assumer une charge financière et administrative qui dépassera sans doute ses capacités dans le contexte d'une échéance au 31 décembre 2024 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une lettre de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales lui confirmant une enveloppe de 622 489 \$ pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

Attendu que la fin du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 chevauche la mise en place du nouveau Programme pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Patrick Lachance,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande à Madame Andrée Laforest ministre des Affaires municipale de pouvoir reporter le solde de l'enveloppe prévue dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 vers celle prévue dans le nouveau Programme pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 tout en s'engageant à respecter les modalités de ce nouveau programme ;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales du Québec et à Madame Kariane Bourassa, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-059

Item 10 Résolution - Autorisation Championnat Downwind Québec – 28 et 29 septembre 2024

Attendu que Downwind Québec organise « Le Championnat Downwind Québec les 28 et 29 septembre 2024 pour une quatrième année ;

Attendu que depuis le début de cet événement les organisateurs ont demandé l'autorisation de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans pour avoir accès à la mise à l'eau près du quai de Saint-François ;

Attendu que les organisateurs ont toujours bien respecté les conditions imposées par la Municipalité en particulier en ce qui a trait au stationnement au Parc du Quai ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Gaétan Longchamp

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accorde la permission à Downwind Québec d'utiliser l'accès à la mise à l'eau près du quai de Saint-François ;

Que cette autorisation reste conditionnelle à ce que l'utilisation du stationnement du Parc du Quai soit réduite à un maximum de 3 véhicules et que les autres véhicules devront utiliser le stationnement payant du Parc de la Tour-du-Nordet.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 11 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 12 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 10 et se termine immédiatement puisqu'il n'y a personne qui assiste à la séance.

Item 13 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 10.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.